

# A) CHAPITRE 1 : REGLEMENT ET STATUT DU PMU

## DISPOSITIONS GENERALES

### Article 1

Les paris faisant l'objet du présent arrêté consistent en la prévision d'un événement lié à l'arrivée d'une ou plusieurs courses de chevaux organisées et ayant fait l'objet d'une autorisation par la Loterie Nationale de COTE D'IVOIRE (LONACI).

### Article 2 : Principe du pari mutuel

Le principe du pari mutuel implique que les enjeux engagés par les PariEURS sur un type de pari donné sont redistribués entre les parieurs gagnants de ce même type de pari, aprs dduction des prlvements fixés par la rglmentation en vigueur.

Les enjeux engagés sont ceux qui ont fait l'objet d'une centralisation.

### Article 3 : Adhésion au rglment

L'engagement d'un pari implique l'adhésion sans limitation ni rserve à tous les articles du présent arrêté **et aux dispositions gnrles rglssnt la prise de paris en COTE D'IVOIRE.**

### Article 6. Course annulée ou reportée

#### I. Course annulée

Si une course est dfinitivement annulée, tous les paris consistant en la prévision d'un événement lié à l'arrivée de cette seule course sont remboursés.

Tous les paris consistant en la prévision d'un événement lié à l'arrivée de plusieurs courses sont exécutés sans tenir compte du résultat de la course annulée.

Les dispositions ci-dessous s'appliquent également dans le cas où aucun cheval n'a rempli les conditions de la course.

## II. Course reportée

Si une course est reportée, les dispositions appliquées assureront le respect du principe qu'aucun parieur ne peut être avantagé par rapport aux autres parieurs ayant engagés le même type de pari.

Les dispositions particulières sont précisées pour chaque type de pari.

### **Article 7. Course dédoublée**

Lorsque pour une cause quelconque une course est dédoublée en plusieurs épreuves non prévues au programme, tous les paris consistant en la prévision de l'arrivée d'un seul cheval de cette course sont exécutés en fonction du résultat de celle des épreuves dans laquelle le cheval a effectivement couru.

Les paris consistant en la prévision de l'arrivée d'au moins deux chevaux de cette course sont remboursés à moins que l'information du dédoublement de la course n'ait été portée à la connaissance des parieurs avant le début de l'enregistrement des paris sur la première des épreuves auxquelles la course a donné lieu.

### **Article 8. Exclusivité**

Il est interdit à toute personne d'engager ou d'accepter des paris sur les courses organisées en COTE D'IVOIRE, sans passer par les services de la LONACI.

### **Article 9. Régularité des opérations**

Les services chargés d'appliquer les dispositions réglementaires **prévues par la LONACI**, ont pour rôle d'assurer l'enregistrement et la centralisation des paris, la ventilation des enjeux, le calcul et le paiement des gains. Ils ont en outre la responsabilité de contrôler la régularité de toutes les opérations et de veiller au respect de la législation et de la réglementation en vigueur ainsi que des dispositions du présent arrêté.

Ces services ne sauraient toutefois être tenus pour responsables des conséquences résultant de l'impossibilité, pour quelque cause que ce soit, d'assurer l'enregistrement des paris, quelle que soit la nature de ces conséquences.

## **ENREGISTREMENT DES PARIS**

## **Article 10. Arrêt des prises de paris**

L'enregistrement des paris pour chaque course se poursuit jusqu'au signal d'arrêt des paris qui ne peut en aucun cas être postérieur au départ confirmé de la course. Aucun pari, même en cours d'exécution, ne doit être enregistré après le signal d'arrêt des paris. En outre, l'enregistrement de certains types de paris pourra être interrompu quelque temps avant le départ de la course.

## **Article 11. Numérotage sur le programme officiel**

Le programme officiel indique les modes de paris acceptés dans les différentes épreuves, les numéros de ces épreuves, la liste des chevaux restant engagés dans celles-ci ainsi que le numéro affecté à chacun de ces chevaux.

## **Article 12. Cheval ne figurant pas sur le programme officiel**

Si, par suite d'une erreur matérielle, un cheval ayant été déclaré partant dans une épreuve ne figure pas sur la liste officielle de la **LONACI**, ce cheval est déclaré hors mutuel; les rapports sont établis sans tenir compte de la performance de ce cheval.

## **Article 13. Chevaux non partants.**

Le programme officiel indique les chevaux restant engagés dans les différentes courses. Il peut arriver que certains chevaux inscrits sur ce programme ou cette liste ne prennent pas part à la course. Au début des opérations précédant chaque épreuve, les chevaux devant participer à la course sont officiellement déclarés partants et leur liste, est portée à la connaissance du public.

Les chevaux n'ayant pas participé à la course en application du code des courses sont considérés comme non partants.

Tous les paris comportant un ou plusieurs chevaux non partants sont exécutés en application des règles particulières à chaque type de pari.

## **Article 14. Minimum et maximum d'enjeu**

Un minimum d'enjeu est fixé pour chaque type de pari.

Il est d'autre part fixé pour certains types de paris un maximum d'enjeu autorisé par parieur.

Toute violation de cette règle expose son auteur à l'annulation de son paiement et à des poursuites judiciaires.

## **Article 15. Ticket de jeu**

L'enregistrement d'un pari entraîne la remise au parieur, après versement de son enjeu, d'un ticket de jeu permettant de déterminer tous les éléments du pari engagé, constituant justificatif et dont l'acceptation implique la conformité au pari demandé.

Les enjeux sont réglés en espèces et au comptant.

Pour être valable, le ticket de jeu doit comporter une référence ou un code permettant d'identifier : la journée, le numéro de l'épreuve, les numéros des chevaux composant le pari, le type de pari, le montant de l'enjeu et, pour les paris de combinaison, le type de formule.

Aucune réclamation concernant une erreur éventuelle dans la délivrance ou l'établissement du ticket de jeu n'est admise après que le parieur ait quitté le poste d'enregistrement ou le guichet.

Le parieur a toutefois la possibilité, ayant le départ de la course et avant la validation de son pari, d'obtenir, dans le poste d'enregistrement dans lequel il a engagé son pari, l'annulation de son pari.

# PAIEMENT

## Article 20. Exécution des paiements et forclusion

### 1. Exécution des paiements

Les paris sont mis en paiement après l'affichage des rapports. En cas de difficulté technique, le calcul des rapports peut exceptionnellement être retardé d'un délai n'excédant pas quatre jours.

Les services de la LONACI ne sauraient être tenus pour responsable des conséquences résultant de retards pour quelque cause que ce soit, dans le paiement ou le remboursement des paris, quelque soit la nature de ces conséquences.

Par ailleurs, si une erreur matérielle a été commise dans le calcul des rapports ou dans leur affichage, les paiements peuvent être interrompus. Ils reprennent lorsque les calculs de répartition ont été refaits ou lorsque l'erreur d'affichage a été rectifiée. Dans ce cas, aucune réclamation relative à la modification intervenue ne peut être recevable et les paris déjà payés ne subissent aucun réajustement.

### 2. Forclusion

Les paris enregistrés sont payés dans le poste où ils ont été enregistrés ou dans n'importe quel poste. Et les paiements sont effectués dans un délai de dix (10) jours maximum suivant la date de leur mise en paiement.

A l'expiration des délais spécifiés dans le présent article, les paiements cessent d'être exigibles. Le montant des gains et remboursements des paris qui n'auraient pas été réclamés dans les délais réglementaires est dévolu dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

## Article 21. Reçu de caisse et réclamations

### 1. Reçu de caisse

Pour obtenir le règlement du gain ou le remboursement de leur pari, les parieurs sont tenus de présenter leur reçu de caisse. A défaut, aucun autre justificatif de propriété n'est recevable.

### 2. Réclamation

Dans le cas où, avant paiement, les services de la LONACI seraient avisés d'une contestation sur la propriété du titre, le paiement pourra être différé, à charge pour le contestant de justifier que sa réclamation fait

l'objet d'un dépôt de plainte. Les services de la LONACI se conformeront, pour le paiement de la somme en litige, à toute décision de l'autorité judiciaire ayant force de chose jugée, cette somme ne bénéficiant d'aucun intérêt. Si la plainte n'entraîne pas d'instance judiciaire, le règlement est effectué au détenteur du reçu de caisse.

Toute réclamation concernant le Pari mutuel urbain doit être déposée auprès du poste d'enregistrement émetteur ou éventuellement adressée au siège de la LONACI, Marcory zone 3, rue du chevalier du Clieu 01 BP 3878 ABIDJAN 01.

Pour être valable, la réclamation doit être accompagnée du ticket de jeu en échange duquel un reçu de caisse est délivré au parieur.

# A) CHAPITRE 2 : PRESENTATION DU PMU

## L'historique

La LONACI lance le PMU le 30 juin 1994. Une course historique aux caractéristiques suivantes

- Un quarté
- Le prix de l'Élysée
- 18 partants
- 2 150 mètres
- Trot attelé

En 2005, la LONACI enrichit son offre produit PMU en lançant le PLR (pendant la réunion).

## Le principe du PMU

Le PMU est le Pari Mutuel Urbain, ce qui signifie que toutes les sommes collectées sont mises en commun et redistribuées selon un taux aux gagnants. La création des cercles vertueux est le gage de notre succès. Le PMU est le différent du pari à la cote pratiqué aux paris sportifs.

## L'univers du jeu PMU

- **Les hippodromes** : les espaces spécialement aménagés pour les courses de chevaux. Les courses de chevaux proposées par la LONACI, sont des courses qui ont lieu sur des hippodromes français. Ils sont repartis par discipline Plat, Obstacle et Trot (attelé et monté). A titre indicatif, la France compte 250 hippodromes. Un hippodrome = un style de course hippique

Les hippodromes spécialistes d'une discipline

- Auteuil et Pau : galop d'obstacles (haies & steeple chase)
- Chantilly, Longchamp, Saint-Cloud et Maisons-laffitte : galop en plat
- Vincennes et Cabourg : trot (monté ou attelé)

#### Les hippodromes multidisciplines

- Enghein : peut accueillir aussi bien du trot attelé et monté que du galop d'obstacles
- Cagnes sur mer peut accueillir les 3 disciplines (trot, galop plat, galop d'obstacles)

Quelques hippodromes :

- Auteuil : C'est le temple des courses d'obstacles, il y a près de 40 obstacles dont 20 de types différents. Environ 320 courses de haies ou de steeple-chase y sont données chaque année, notamment le Grand Steeple-Chase de Paris et le Prix du Président de la République.

Piste en herbe, les mottes de terre arrachées sont rebouchées après chaque course.

- Maisons-laffitte : Spécialisé en plat quelques courses de Steeple-Chase Cross Country y sont également disputées. Piste en gazon.
- Longchamp : C'est le plus célèbre hippodrome du monde. Il s'y déroule des courses très importantes comme le Prix du Président de la République, le Prix de l'Arc de triomphe. Piste en gazon.
- Vincennes : Le temple du trot, de très grandes courses ont lieu, le Prix de France, le Prix de la Ville de France, le Critérium des 5 ans, le grand Prix d'Amérique, célèbre pour ses nombreuses réunions en nocturne. Piste en mâchefer (cendrée)

➤ **Les grands prix** : Ce sont des courses du groupe I et dont l'allocation est souvent supérieure à 60 000 000 F CFA. Quelques prix.

- Le prix de l'arc de triomphe : Cette course de plat se dispute le premier dimanche du mois d'Octobre, sur une distance de 2 400 mètres de Longchamp.



- Le prix d'Amérique : C'est une course d'attelé, qui se dispute le dernier dimanche du mois de janvier sur l'hippodrome de Vincennes. Il est ouvert aux chevaux âgés de 4 à 10 ans.
- Le prix de la ville de Paris : C'est la confrontation de chevaux qui se sont distingués au printemps sur la distance de 2 000 mètres de Longchamp. C'est une course de plat réservée aux 3 ans.
- Le Grand Steeple-Chase de Paris : C'est le prix le plus difficile qui existe, le parcours est de 5 800 mètres sur l'hippodrome d'Auteuil. La course a lieu mi-juin.

## Les différents types de course

Il y a trois disciplines majeures.

- Plat : Le cheval avance en galopant. Cette allure est la façon naturelle de courir pour le cheval. Les grands classiques pour ce type de course sont le Prix du Jockey Club, le Prix de l'Arc de Triomphe.
- Trot : Le cheval avance en allure diagonale à deux temps, l'antérieur gauche et le postérieur droit, et vice versa. Cette allure qui n'est pas la façon naturelle du cheval de courir, est contrôlée par les « juges aux allures ».

*Le trot monté* : le jockey est assis sur le dos du cheval.

*Le trot attelé* : le jockey ne monte pas son cheval, mais devient « driver » en étant assis sur son sulky (voiturette à deux roues). Les grands classiques pour ce type de course le prix d'Amérique.

- Obstacle : Dans la course d'obstacles, le cheval court en galopant, que ce soit pour une course de haie ou steeple-chase.

*Haies* : Courses dont le parcours est jalonné de haies

Steeple chase : Course d'obstacles variés et généralement difficiles (haies, sable, de l'eau, etc).

## Le calendrier des courses

Date	Course ALR
Lundi	<b>Tiercé- Quarté- Couplé- Simple- Multi</b>
Mardi	<b>Tiercé- Quarté- Quinté- Couplé- Simple- Multi</b>
Mercredi	<b>Tiercé- Quarté- Quinté- Couplé- Simple- Multi</b>
Jeudi	<b>Tiercé- Quarté- Quinté- Couplé- Simple- Multi</b>

Vendredi	<b>Tiercé- Quarté-</b> Couplé- Simple- Multi
Samedi	<b>Tiercé- Quarté- Quinté-</b> Couplé- Simple- Multi
Dimanche	<b>Tiercé- Quinté+</b> - Couplé- Simple- Multi

## 1- Les paris de couverture

**Les couplés gagnants** : Pour désigner les deux premiers chevaux de l'arrivée.

**Les couplés placés** : Pour désigner deux des trois premiers chevaux de l'arrivée

**Les simples gagnants** : Pour désigner le premier cheval de l'arrivée.

**Les simples placés** : pour désigner l'un des trois premiers chevaux de l'arrivée.

## 2- Les paris de base

Ce sont les paris Tiercé, Quarté, Quinté et Quinté +.

**Tiercé** : Pour désigner les trois premiers chevaux de l'arrivée de la course.

**Quarté** : Pour désigner les quatre premiers chevaux de l'arrivée.

**Quinté** : Pour désigner les cinq premiers chevaux de l'arrivée.

**Bonus 4** : Les combinaisons de cinq chevaux comportant quatre chevaux classés aux quatre premières places de l'épreuve, quel que soit l'ordre d'arrivée et un cheval classé à un rang supérieur au cinquième.

## Les supports de jeux

Les formulaires : Coupons de jeux validés dans les TPM. Le type de paris (simple, couplé, tiercé, quarté, quinté et quinté +), formules simples, formules multiples (formule complète, champ total, champ réduit, les longs champs).

Les programmes et pronostics : Présentation des chevaux partants du jour, les favoris, les outsiders, les dernières performances, les pronostics de la presse hippique, les statistiques, l'historique.

Le programme

- La petite présentation : commentaire de Bruno DIEHL de la course, puis sa sélection de huit chevaux avec des explications.
- Les favoris et outsiders : favoris (cote de inférieure ou égale à 10/1), outsiders (côte comprise entre 10 et 20)
- La grande présentation : le numéro du cheval, le nom du cheval, la musique (l'ensemble de ses performances), le commentaire de la forme du cheval
- Les paris autorisés : l'ensemble des paris autorisés par la LONACI.
- La présentation de la course : l'hippodrome, le nom du prix, la discipline, le nombre de partants, le numéro de la réunion, le numéro de la course, la distance, l'allocation, etc...
- Le tableau de la course :
  - ✓ Numéro du cheval
  - ✓ Le nom du cheval
  - ✓ Poids ou distance
  - ✓ Corde ou temps
  - ✓ S/A : sexe et année
  - ✓ Jockey ou driver
  - ✓ Entraîneur
  - ✓ Propriétaire
  - ✓ Origine
  - ✓ Gains
  - ✓ Cotes geny
- Le pronostic d'un spécialiste : pronostic d'un spécialiste de la discipline
- Le départ de la course : l'heure de départ de la course (importante)

### Le pronostic

- La grande presse : pronostics de huit chevaux de l'ensemble de la presse hippique

- Coefficient de réussite, indice de forme :
- Passé de la course : l'historique la plus récente de la course
- Les cotes de paris-turf
- Favoris, outsiders
- Dernière minute
- Classement points par points : 1 point est attribué aux dix éléments suivants
  - ✓ L'entraîneur l'a déjà gagné
  - ✓ Le jockey l'a déjà gagné
  - ✓ La réussite de l'entraîneur
  - ✓ La réussite du jockey
  - ✓ Spécialiste de la distance
  - ✓ Allocation dernière course
  - ✓ Est en forme
  - ✓ A couru dans les 30 derniers jours
  - ✓ Très joué dans les dernières courses PMU
  - ✓ Régularité
- Pronostics de GENY : les pronostics des journalistes de GENY
- Liste type, synthèse originale : la synthèse originale permet d'attribuer un nombre de points à chaque cheval en fonction du classement auquel il a été positionné par les journaux. La liste type permet de savoir le nombre de fois où le cheval a été cité dans les 8 premiers par les medias, quelque soit le rang.
- Rapports de courses passées : Informe les Turfistes des gains
- Pronostics de pros : les pronostics des entraîneurs, jockeys ou drivers.
- Communication LONACI : les diverses informations LONACI.

